

## Plans d'économies dans les universités : menaces sur la pérennité de la prime de compensation du RIPEC pour les PRAG et les PRCE

Au moment où se tiennent les assises sur le financement des universités (1), ces dernières sont contraintes d'engager des plans d'économies comme celle de Lille (2) pour limiter leurs dépenses. Cependant, cette université va engager 7,6 M€ en 2026 en faveur de la rémunération des personnels comme l'avait promis son président (3). En particulier pour les PRAG et les PRCE, cette université va budgéter au minimum 30 primes par an pour eux en 2026 (4). Cette prime vient probablement en compensation du C1 du RIPEC, à l'image de celle versée aux PRAG et aux PRCE de l'université de Lyon 1, cet établissement ayant décidé son maintien en 2026 (5).

Le SAGES espère évidemment qu'au-delà de la généralisation souhaitable de ces primes de compensation à l'ensemble des universités, leur pérennité (6) soit assurée en dépit des mesures d'économies prévues dans les années à venir. Une autre menace pèse également sur ces primes de compensation : la censure de la Cour des comptes qui peut demander leur annulation comme elle l'a fait récemment pour une autre prime versée aux personnels de l'école des Beaux arts de Nantes (7).

Le SAGES demande aux PRAG et aux PRCE exerçant dans les établissements qui ont mis en place ces primes de nous transmettre les décisions des conseils d'administration ayant institué ces primes compensatrices pour en expertiser les fondements juridiques.

Dans des circonstances budgétaires difficiles et amenées à perdurer, seule une action juridique internationale comme celle engagée par le SAGES devant le Comité de l'ONU relatif aux droits économiques sociaux et culturels (8) est susceptible de contraindre le gouvernement français à rétablir l'égalité de traitement en matière d'indemnités et de primes en faveur des PRAG et des PRCE rompue par leur exclusion du RIPEC.

1 [https://www.lemonde.fr/campus/article/2026/03/26/universites-des-assises-sous-tension-pour-tenter-de-deminer-la-question-du-financement-public\\_6674437\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2026/03/26/universites-des-assises-sous-tension-pour-tenter-de-deminer-la-question-du-financement-public_6674437_4401467.html)

2 <https://www.aefinfo.fr/depeche/748345-luniversite-de-lille-envisage-un-nouveau-plan-deconomies-les-syndicats-alertent-sur-les-conditions-de-travail>

3 <https://www.aefinfo.fr/depeche/707212-universite-de-lille-une-conference-sociale-relance-le-dialogue-avec-les-syndicats-et-aboutit-a-des-mesures-concretes>

4 Il y a sûrement plus de 30 PRAG et PRCE et assimilés à l'université de Lille. Cela voudrait-il dire que tous ne recevront pas cette prime ?

5 [https://le-sages.org/documents2/Maintien\\_prime\\_PRAG\\_PRCE\\_universite\\_Lyon1\\_octobre2025.pdf](https://le-sages.org/documents2/Maintien_prime_PRAG_PRCE_universite_Lyon1_octobre2025.pdf)

6 Contrairement à la prime d'enseignement supérieur (PES) dont le versement n'est plus subordonnée à l'accomplissement des 384 heures ETD mais à celui du service attribué par le directeur ou le chef d'établissement.

7 [https://le-sages.org/documents2/Cours\\_comptes\\_annulation\\_primes\\_%C3%A9tablissements.pdf](https://le-sages.org/documents2/Cours_comptes_annulation_primes_%C3%A9tablissements.pdf)

8 [https://le-sages.org/documents2/Annonce\\_action\\_CESC\\_fin\\_juin25.pdf](https://le-sages.org/documents2/Annonce_action_CESC_fin_juin25.pdf)

